

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-316 DU 17 JUILLET 1997

Portant nomination au Ministère de  
la Culture et de la Communication.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du  
Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-170 du 7 avril 1997 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture  
et de la Communication

SUR proposition du Ministre de la Culture et de la Communication ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 mai 1997,

**DECRETE :**

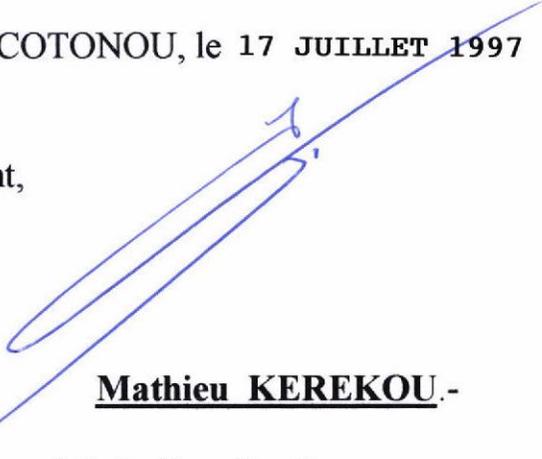
**Article 1er.**- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la  
Culture et de la Communication :

- Directeur de la Presse écrite : Monsieur Noël Abiola ALAGBADA
- Directeur du Bureau Béninois  
du Droit d'Auteur : Monsieur Samuel AHOKPA
- Directeur de la Presse  
Audiovisuelle : Monsieur Isidore ZINSOU.

**Article 2.-** Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 17 JUILLET 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



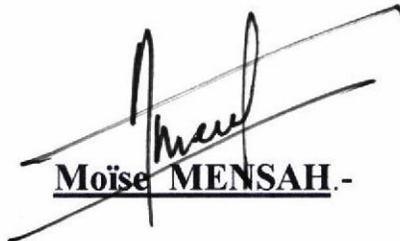
**Adrien HOUNGBEDJI.-**

Le Ministre de la Culture et de  
la Communication,



**Timothée ZANNOU.-**

Le Ministre des Finances,



**Moïse MENSAH.-**

**Ampliations :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA  
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.-